

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l' AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 10 décembre 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	33
Nombre de conseillers en exercice :	33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Monique LEFEVRE

Jean-Luc RENAUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Sarah PIRAUX
Steve WATIER
Benjamin LECAREUX
Maxime RATEL
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Karim CHAFI

Mandat de procuration : Mme LACAILLE à M. LAPERSONNE ; Mme LEDOUX à Mme PIRAUX ; Mme ISSAAD à Mme AGATI ; M. EL BAIED à M. LIEVIN ; Mme CAURE à Mme GREHAN ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme LEFEVRE C ; Mme OCTOBON à M. DELFORGE

Absents excusés : Mmes LETRILLARD, FIAN, MM. BEAURAIN et GANTOIS

Secrétaire de séance : Mme LEFEVRE Monique

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe

Membres présents.....22
Absents ayant donné mandat de procuration.....07
Absents.....04
Votants.....29

Délibération 2021 - 220

13 - ECOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET PRIMAIRES – DOTATION ANNEE SCOLAIRE 2022-2023 – FOURNITURES SCOLAIRES

Chaque année, la Ville procède à une consultation pour l'achat des fournitures scolaires nécessaires aux écoles du premier degré :

- 1^{er} lot : cahiers et copies
- 2^{ème} lot : menu matériel scolaire
- 3^{ème} lot : livres de classe, matériel didactique
- 4^{ème} lot : papeterie

Il est cependant possible de procéder à un renouvellement du marché public, dans la limite de trois ans.

Vu l'avis favorable de la commission éducation et de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le montant des participations pour les établissements d'enseignement public du premier degré pour l'année 2022/2023 comme suit :

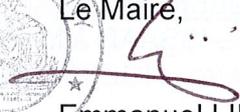
- o Par élève pour les écoles maternelles et primaires 39,00€
- o Un supplément par élève pour les unités localisées pour l'inclusion scolaire nécessitant des matériels pédagogiques adaptés 29,00€

Décide d'inscrire un crédit de 3 000€ pour l'achat de gros matériel (vidéo, audiovisuel, informatique, mobilier...).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 22/12/2021
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,

Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme,
Affiché le 23 décembre 2021
Le Maire,

Emmanuel LIEVIN.

